



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 juin 2023
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 9 et 51
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

5- AIDE EN FAVEUR DE L'HABITAT COLLECTIF RÉSIDENTIEL – REVERSEMENT AU CCAS DES HERBIERS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Face à la crise énergétique, l'Etat a instauré des dispositifs d'aide et un accompagnement aux services et aux établissements sociaux et médico-sociaux. Dans ce cadre, les EHPAD souscripteurs d'un contrat de fourniture de gaz naturel ou de chaleur issue d'un réseau de chaleur sont notamment éligibles à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel.

L'EHPAD des Genêts en Fleur est raccordé au réseau de chaleur de la Tibourgère, géré par la Ville des Herbiers. En tant qu'exploitant du réseau de chaleur, la Ville des Herbiers a déposé une demande d'aide pour le second semestre 2022.

Le 20 avril 2023, l'Agence de Services et de Paiement a notifié à la Ville des Herbiers le versement d'une aide d'un montant de 3 971,41 €. Des frais de gestion d'un montant de 39,32 € sont conservés par la collectivité. Par conséquent, il est proposé de reverser le solde de 3 932,09 € au CCAS des Herbiers pour l'EHPAD des Genêts en Fleur.

Il convient donc d'effectuer des virements et ouvertures de crédits complémentaires pour le budget Chaufferie bois Tibourgère comme ci-dessous :

Imputation Nature	OBJET	Montant
	<u>Dépenses</u>	
6743	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT	4 000,00
	Sous-total mouvements réels	4 000,00
	Total Dépenses	4 000,00
	<u>Recettes</u>	
7748	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	4 000,00
	Sous-total mouvements réels	4 000,00
	Total Recettes	4 000,00

Suite à la décision modificative n°1, la balance générale du budget 2023 se décompose comme suit :

BALANCE GENERALE CONSOLIDEE

Budget / Section	Budget cumulé BP 2023		Décision modificative DM1		Total Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal						
Investissement	17 653 076,39	17 653 076,39	0,00	0,00	17 653 076,39	17 653 076,39
Fonctionnement	29 461 469,39	29 461 469,39	0,00	0,00	29 461 469,39	29 461 469,39
Total	47 114 545,78	47 114 545,78	0,00	0,00	47 114 545,78	47 114 545,78
Industrie						
Investissement	1 960 423,42	1 960 423,42	0,00	0,00	1 960 423,42	1 960 423,42
Fonctionnement	457 594,73	457 594,73	0,00	0,00	457 594,73	457 594,73
Total	2 418 018,15	2 418 018,15	0,00	0,00	2 418 018,15	2 418 018,15
Lotissement la Pépinière						
Investissement	996 056,07	996 056,07	0,00	0,00	996 056,07	996 056,07
Fonctionnement	270 180,86	270 180,86	0,00	0,00	270 180,86	270 180,86
Total	1 266 236,93	1 266 236,93	0,00	0,00	1 266 236,93	1 266 236,93
Culture-Herbauges						
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	680 325,00	680 325,00	0,00	0,00	680 325,00	680 325,00
Total	680 325,00	680 325,00	0,00	0,00	680 325,00	680 325,00
Réseau de chaleur						
Investissement	151 872,79	151 872,79	0,00	0,00	151 872,79	151 872,79
Exploitation	56 389,56	56 389,56	0,00	0,00	56 389,56	56 389,56
Total	208 262,35	208 262,35	0,00	0,00	208 262,35	208 262,35
Chaufferie bois Tibourgère						
Investissement	40 240,03	40 240,03	0,00	0,00	40 240,03	40 240,03
Exploitation	138 044,90	138 044,90	4 000,00	4 000,00	142 044,90	142 044,90
Total	178 284,93	178 284,93	4 000,00	4 000,00	182 284,93	182 284,93
Cinéma						
Investissement	1 572 674,46	1 572 674,46	0,00	0,00	1 572 674,46	1 572 674,46
Exploitation	185 074,52	185 074,52	0,00	0,00	185 074,52	185 074,52
Total	1 757 748,98	1 757 748,98	0,00	0,00	1 757 748,98	1 757 748,98
Balance consolidée						
Investissement	22 374 343,16	22 374 343,16	0,00	0,00	22 374 343,16	22 374 343,16
Fonctionnement	31 249 078,96	31 249 078,96	4 000,00	4 000,00	31 253 078,96	31 253 078,96
Total général	53 623 422,12	53 623 422,12	4 000,00	4 000,00	53 627 422,12	53 627 422,12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2022-514 du 9 avril 2022, le décret 2022-1430 du 14 novembre 2022 et le décret 2022-1762 du 30 décembre 2022 relatifs à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL5-DE



Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 6 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-Ville du 14 juin 2023,

Vu le rapport de Magalie LOISEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus,
- décide de reverser une aide d'un montant 3 932,09 € au CCAS des Herbiers,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget annexe chaufferie bois de la Tibourgère – compte 6743

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le :

03 JUL. 2023

Publié électroniquement le :

03 JUL. 2023